

## ASSISES LOGEMENT D'ABORD TABLE RONDE No 1.

Je parle au nom des associations de la Somme, avec qui nous avons récemment fait le point sur ce plan Logement d'Abord, avec également des échos d'autres territoires des Hauts de France

### 1. Partage du diagnostic ?

- **Oui sur le diagnostic global** : une profonde crise du logement (qui s'est aggravée au cours de la dernière décennie : évolution négative de nombreux indicateurs : précarité énergétique, privation de chauffage en raison du coût, surpeuplement, taux d'effort financier excessif, impayés, expulsions, ...), avec un nombre croissant de ménages vivant dans des conditions très précaires : absence de domicile personnel, hébergement d'urgence, hébergement contraint chez des tiers, habitat de fortune, ... représentent de l'ordre d'un million de personnes à l'échelle nationale, et c'est l'accès de toutes ces personnes au logement qui est prioritaire, et pas seulement le passage des centres d'hébergement au logement.
  
- **Plus particulièrement, concernant les sorties d'hébergement vers le logement, et pour ce qui concerne notre pratique dans la Somme, nous ne partageons pas le diagnostic que vous énoncez** : « *on n'arrive pas à ce que les personnes hébergées accèdent au logement aujourd'hui* ». En effet, pour toutes les associations qui gèrent des structures d'hébergement et des dispositifs de logements accompagnés dans le département, l'accès à un logement autonome se déroule de manière plutôt satisfaisante : délais raisonnables, bonne coopération avec les bailleurs sociaux, priorité effectivement donnée lors des CAL aux personnes sortant d'hébergement, ou inscrites au SYPLO, ou en recours DALO. Dossier CAL présenté, en général avec succès, par l'association qui accompagne la personne. Pas non plus de difficultés à obtenir la reconduction de l'hébergement ou de la mesure d'accompagnement lorsque c'est utile. Peut-être s'agit-il d'une exception samarienne mais alors c'est un exemple à suivre... La situation est par contre plus difficile pour les hommes seuls, et bien sûr pour les personnes migrantes non régularisées et sans ressources.

Des acteurs d'autres territoires des Hauts de France mettent toutefois largement en cause les difficultés liées au décalage croissant entre les ressources des ménages et le coût du logement, même très social, et l'insuffisance d'offre en logements très sociaux..

Des obstacles concrets à mentionner :

- La mobilité (peu d'offres en milieu rural)
- La transférabilité des dossiers de demande entre départements
  
- A part ces cas particuliers, le problème principal vient de la fragilité et de la remise en cause des financements accordés à ces dispositifs intermédiaires entre la rue et le logement :
  - Perte du financement du Conseil Départemental de la Somme sur le logement temporaire accompagné en 2017 (baisse de capacité d'accueil de 95 à 55

logements pour ce qui est de l'APREMIS, et du budget « accompagnement » pour l'APAP de 30 000€ → 0,80ETP de travailleur social)

- Baisse du financement des CHRS en 2018 et annoncé sur les prochaines années, qui nous oblige à envisager la suppression de notre structure interne, pourtant utile pour l'accueil de publics présentant des problématiques particulières (parentalité par ex). Pour d'autres (APAP) les baisses signifient tout simplement la remise en cause du caractère « diffus » de leur proposition d'hébergement départemental et d'« accompagnement ». Les TS vont devoir restreindre le temps consacré à chaque ménage et donc, mécaniquement, la durée moyenne d'hébergement va se prolonger.

Ceci alors qu'un accompagnement adapté est la condition sine qua non de réussite de l'accès pérenne des personnes fragiles à un logement autonome. C'est l'expérience et le cœur de métier de nos associations, et, c'est notre conviction, une condition essentielle de la réussite du plan Logement d'Abord : une présence humaine et bienveillante auprès de la personne, face au maquis des dispositifs, des droits et des conditions d'accès ; un accompagnement adapté à chaque cas, qui suscite l'implication de la personne dans son parcours vers l'autonomie, et prend en compte la nécessaire dimension du temps. C'est ce qui nous avait poussés à proposer l'organisation d'une rencontre sur ce thème à Amiens, qui s'est finalement conjuguée avec la tenue des Assises de la Fédération, qui nous réunit aujourd'hui.

## **2. Notre avis sur le plan : adhésion globale, avec des réserves et des questions :**

- Adhésion à l'objectif central (accès le plus direct possible au logement), et à de nombreuses orientations proposées, mais tout dépendra des moyens concrets mis en œuvre pour les réaliser
- Contradiction entre la priorité 1 (produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile) et la volonté annoncée par ailleurs de réduire les financements du logement social
- Objectif de réduction du parc d'hébergement : est-ce pertinent ? (pertinence de ce type d'accueil pour les personnes les plus fragilisées)
- Mobiliser le parc privé : on nous incite par ailleurs à orienter l'IML vers le parc social ...

Malgré ces réserves, nous sommes déterminés à nous impliquer dans ce plan, avec les acteurs locaux, pour contribuer à rendre encore plus efficace l'action pour l'accès au logement des personnes les plus précarisées.

## **3. Ce que nous attendons du plan**

- **Valoriser ce qui marche et que nous pratiquons déjà**
  - Le glissement de bail (au sens plein ou au sens plus souple...), qui évite le déménagement, que nous souhaitons développer (qui existe déjà sur le département depuis 30 ans et fait ses preuves en termes d'efficience)
  - La prise en charge spécifique, dans l'accompagnement, de problématiques de santé, notamment psychique (action ASPL : Accompagnement Social et

Psychosocial lié au Logement, en place depuis 2017 avec le Département de la Somme)

- La spécialisation de l'accompagnement des victimes de violences
  - La prise en charge conjuguée de l'accès à l'emploi et au logement (action Emploi Logement visant les réfugiés)
  - Le développement des pensions de famille
- **Une reconnaissance de l'importance primordiale de l'accompagnement dans l'accès au logement et de la nécessaire diversité des réponses**, et la mobilisation des moyens adéquats. Pour dimensionner les moyens, tenter de partir des besoins (ce qui suppose une meilleure connaissance des publics sans domicile, comme le préconise le plan), plutôt que des seules considérations budgétaires qui peuvent être à courte vue (un accompagnement interrompu faute de budget peut finalement coûter plus cher à la société qu'un accompagnement mené à son terme et débouchant sur un accès pérenne au logement).
- **Une réflexion partenariale (Etat, collectivités, bailleurs sociaux, associations,..) sur la complémentarité des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement**, en évitant le « glissement » conduisant à engorger les dispositifs les plus souples et les moins coûteux. Dans ce domaine, souhait d'une réflexion sur le devenir des résidences sociales, actuellement trop peu financées au regard des besoins d'accompagnement du public qu'elles accueillent.
- **Une coordination entre acteurs locaux, sous le pilotage de la Ville d'Amiens, avec qui nous sommes prêts à travailler étroitement à la mise en œuvre concrète du plan.** Nous avons déjà fait des propositions concrètes dans ce sens :
- Mobilisation du parc de logements appartenant à la Ville, en lien avec bailleurs sociaux
  - Sensibilisation des propriétaires pour mobiliser du parc privé
  - Observation sur les situations de mal logement, complémentaire à celle du SIAO
  - Evaluation des actions récemment engagées (ASTHA)
  - Formation des acteurs portée par les associations

**L'accompagnement social vers et dans le logement : plus qu'un coût immédiat, un investissement pour l'avenir**